

Colloque Montréal, une ville à la mesure des femmes

21 septembre 2005

ATELIER B - Application d'une politique d'égalité dans un contexte de décentralisation : défis et bonnes pratiques

Synthèse de l'atelier

Condition préalable : La volonté politique

La volonté politique fut identifiée à maintes reprises par les participantEs comme étant essentielle à la poursuite des travaux.

D'entrée de jeu, il est nécessaire d'identifier les éluEs susceptibles de porter ce dossier, que ce soit dans leur arrondissement ou au Conseil de Ville. Cette démarche ne doit pas reposer uniquement sur les épaules de l'éluE responsable du dossier.

Par ailleurs, afin de stimuler l'adhésion des éluEs, il faut trouver des formulations positives qui soulignent le travail accompli jusqu'à maintenant, par exemple : considérant le leadership de la Ville de Montréal en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, nous recommandons (...) afin que la Ville de Montréal demeure un exemple pour les autres villes du Québec.

Recommandation

- 1. Mettre en place un bureau de projets doté de ressources adéquates accompagné d'un comité de pilotage formé de fonctionnaires des arrondissements et de la ville-centre et des représentantEs de la société civile ainsi que de comités consultatifs locaux du même type.*

Synthèse des discussions menant à cette proposition

La politique devra susciter une large adhésion et être portée par le plus grand nombre possible. Pour ce faire, il importe d'impliquer de manière continue l'ensemble des acteurs concernés tout au long du processus d'élaboration. Une simple consultation publique n'est pas jugée suffisante. Il importe d'établir un dialogue constant entre la population, les représentants de la société civile, les fonctionnaires chargés d'appliquer cette politique (ville-centre et arrondissements) et l'instance chargée de l'élaboration. La

politique doit faire l'objet d'un consensus le plus large possible. Il faut donc prévoir des structures centrales et locales afin que les responsables de son élaboration disposent d'interlocuteurs tout au long du processus.

La politique doit toucher l'ensemble des activités de la Ville de Montréal. Pour ce faire, il importe que l'élaboration de celle-ci ne soit pas confiée à un seul service mais à une structure relevant de la Direction générale de la Ville et-ou du comité exécutif afin que la politique s'applique à l'ensemble des activités de la Ville. Puisque la Ville ne s'est toujours pas dotée d'un bureau de la condition féminine relevant du Comité exécutif et que la création d'une telle instance est peu probable à court terme, il est proposé d'instaurer un bureau de projet relevant du directeur général et-ou du comité exécutif afin de procéder à l'élaboration de la politique. Cette option permettrait de procéder dans de meilleurs délais. Des applications de la politique doivent être identifiées dans toutes les sphères de l'activité municipale afin que tous les services se sentent concernés.

L'ensemble du processus d'élaboration nécessite que la Ville dégage des ressources financières et humaines adéquates réservées à cet effet. Le temps consacré à l'élaboration de la politique sera celui nécessaire à l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Des délais trop courts ne permettent pas l'appropriation des enjeux et l'adhésion des partenaires alors que des délais trop longs entraînent souvent une démobilisation de ceux-ci.

Recommandation

2. Assurer la transversalité des applications de la politique à l'aide de différents outils, tels que : commission permanente du conseil, bureau administratif permanent doté de ressources suffisantes et confirmation du rôle du Conseil des Montréalaises.

Synthèse des discussions menant à cette proposition

Tant dans l'élaboration que dans son application, cette politique doit être de type parapluie, c'est-à-dire qu'elle s'applique de manière transversale à l'ensemble des activités municipales. Des moyens devront être mis en place afin d'en garantir la transversalité de même qu'un suivi constant.

Sur le plan politique, il importe que ce ne soit pas l'affaire d'une seule élue. Pour ce faire, une commission permanente du conseil devrait être mise en place afin que plusieurs éluEs se penchent régulièrement sur l'état d'avancement et les applications de la politique et en fassent part au conseil municipal sur une base régulière.

Au niveau administratif, un bureau permanent relevant des plus hautes instances de la Ville doit être créé afin d'assurer le soutien nécessaire à l'ensemble des services administratifs centraux de même qu'aux arrondissements pour l'application et le suivi de la politique.

Enfin, le rôle du Conseil des Montréalaises doit être confirmé afin d'assurer un regard critique extérieur sur les activités de la Ville et de ses arrondissements en matière d'égalité hommes-femmes.

Recommandation

3. Favoriser l'atteinte de résultats concrets découlant de la politique en élaborant des plans d'actions au niveau de la ville-centre et de tous les arrondissements et en prévoyant des mécanismes de reddition de compte, tels :
 - Pour les cadres, évaluation des résultats
 - Pour les éluEs, mécanismes publics de reddition de compte
 - Élaboration de contrats d'arrondissements.

Synthèse des discussions menant à cette proposition

Cette politique doit amener des changements concrets dans les pratiques municipales. Pour s'en assurer, il importe que des plans d'action soient élaborés afin de clarifier les objectifs, les pratiques et les outils à mettre en place pour une période donnée, et ce, tant à la ville-centre que dans les arrondissements. Pour assurer la mise en œuvre des plans d'action, des mécanismes d'évaluation et de reddition de compte doivent être adoptés.

Sur le plan politique, les éluEs devraient rendre compte régulièrement du travail accompli en matière d'égalité. Concrètement, pour la ville-centre, il pourrait s'agir d'un rendez-vous annuel où le Maire de la Ville rend compte publiquement des accomplissements de la ville-centre en matière d'égalité. Dans les arrondissements, il pourrait y avoir un « contrat d'arrondissement » entre les éluEs locaux et les comités consultatifs locaux (citoyenNEs, organismes). Il s'agit de fixer les objectifs à atteindre pour une période donnée, après laquelle les éluEs devraient faire part des résultats obtenus.

Sur le plan administratif, l'atteinte des objectifs fixés dans les plans d'action en matière d'égalité (central et locaux) devrait être intégrée à la grille d'évaluation du rendement du personnel cadre de la ville-centre et des directeurs et directrices d'arrondissement.

Les bonnes idées qui n'ont pas fait l'objet d'une réflexion approfondie :

Analyser la charte attentivement et l'utiliser afin de bonifier le dossier.

Que le Conseil des Montréalaises se dote d'un sous-comité formé d'une représentante de chaque arrondissement afin d'assurer une liaison et l'échange d'informations.

Mandat à court terme confié au Conseil des Montréalaises

Que le Conseil achemine une lettre à chacunE des candidatEs aux élections municipales demandant l'appui de celles-ci aux recommandations issues du colloque. Cette lettre devrait annoncer également une date ultérieure (avant l'élection) à laquelle le Conseil tiendra une conférence de presse afin de dévoiler les noms des candidatEs appuyant l'actuelle démarche d'élaboration d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

Parallèlement, les appuis recueillis permettraient d'identifier les éluEs favorables à la cause qui pourrait éventuellement influencer les décisions (voir le premier paragraphe de ce document - Volonté politique).

ANNEXE

Liste des personnes-ressources

Animatrice : Madame Lise Gervais

Personnes-ressources : Madame Nicole Boily (représentée par M^{me} Guylaine Poirier)
Monsieur Jacques Rioux
Monsieur Jean-Robert Choquet

Secrétaire d'atelier : Madame Carine Laliberté